

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00896
Numéro SIREN : 498 155 498
Nom ou dénomination : 3 C AMENAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2022 sous le numéro de dépôt 4985

3 C AMENAGEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 30 RUE LEON JOUHAUX
77183 CROISSY-BEAUBOURG
RCS MEAUX 498 155 498

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le vingt-cinq mars,
A dix-huit heures,

La société **HOLDING DES COUSINS**, Société par actions simplifiée au capital de 1 300 000 euros, ayant son siège social 30 allée Léon Jouhaux, 77183 CROISSY BEAUBOURG, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MEAUX sous le numéro 823 406 111, représentée par son Président Monsieur Christophe POLIMURO,

Associée unique de la société 3 C AMENAGEMENT,

Étant précisé que la société E2C AUDIT SARL, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Christophe POLIMURO de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société HOLDING DES COUSINS, SAS au capital de 1 300 000,00 domiciliée 30 rue Léon Jouhaux 77183 CROISSY-BEAUBOURG, immatriculée au RCS de MEAUX sous le n° 823 406 111, représentée par son Président Monsieur Christophe POLIMURO,

Monsieur Christophe POLIMURO, au nom de la HOLDING DES COUSINS qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette dernière sera rémunérée pour ses fonctions, suivant décision de l'associée unique.

6

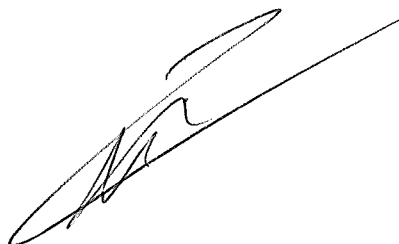
DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

HOLDING DES COUSINS

Représentée par Monsieur Christophe POLIMURO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CP', written over a horizontal line.